



Le 19/12/2018

*Mr le Secrétaire Général du CCCA-BTP  
19, rue du Père Corentin  
75680 Paris cedex 14*

*Objet : Signature de l'accord GPEC*

*Monsieur le Secrétaire Général du CCCA,*

*Comme nous vous l'avions fait remarquer aux cours des négociations, l'accord aujourd'hui soumis à signature, met souvent en avant les obligations pour les salariés d'anticiper l'évolution de leur propre emploi, et évoque trop peu de contreparties de la part de l'employeur.*

*Il reste encore en retrait de nos attentes en ce qui concerne l'emploi, la formation et les évolutions à venir. L'emploi des séniors et la gestion des fins de carrières sont d'ailleurs oubliés.*

*Il reprend seulement les dispositions légales et réglementaires en matière de GPEC. Seul l'Observatoire des métiers qui constitue une réelle innovation nous semble être un point d'appui sérieux pour une expertise sur l'évolution et la transformation de nos métiers, à condition toutefois que de réels moyens lui soient donnés.*

*Au final, dans le contexte très particulier de la réforme de la formation professionnelle, notre organisation syndicale juge cet accord insuffisamment protecteur envers les salariés. Nous craignons même qu'il donne des arguments aux directions pour élaborer des politiques RH différenciées, amenant ainsi des inégalités de traitement entre ceux qu'elles jugeront utiles d'être intégrés durablement dans l'entreprise en les motivant et les formant, et ceux qu'elles voudront purement et simplement écarter.*

*Je suis donc au regret de vous confirmer que notre organisation syndicale ne sera pas signataire de l'accord GPEC.*

*Veillez agréer Monsieur le Secrétaire Général nos salutations les plus respectueuses.*

*Pour le Syndicat CGT des CFA-BTP*